



## DELIBERATION N°20140144 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

#### ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE DIVERS PRODUITS IRRECOUVRABLES**

## M. CADEGROS REGIS EXPOSE CE QUI SUIT :

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la ville auprès de ses débiteurs, le trésorier principal demande l'admission en non-valeur de divers produits se rapportant à l'exercice 2010 et pour lequel les recherches entreprises auprès des débiteurs sont demeurées infructueuses.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à l'administration municipale l'état de ces produits appuyé des justificatifs dont détail ci-après :

Année 2010

Livres non restitués	399,31 €	Poursuites sans effet
Occupation du domaine public	130,55 €	Poursuites sans effet
Accueil mini crèche	128,31 €	Recherches infructueuses

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 34 voix pour, 4 abstentions,

### DECIDE :

- **de prononcer** l'admission en non-valeur des produits précités se rapportant à l'exercice de 2010 et dont le montant est arrêté à la somme de 658,17 €,
- **d'imputer** les admissions en non-valeur au budget général de la ville, chapitre 65, article 6541.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014 Séance du 16/12/2014 - Délibération n° 20140144

**H.R.**